# COMMUNIQUE



Le 26 octobre 2006

#### Un Plan de Sauvegarde, simple, équilibré et réaliste

Le conseil d'administration d'Eurotunnel a approuvé ce jour, conformément à la loi de sauvegarde, les propositions d'un projet de plan élaboré par l'entreprise avec le soutien des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires. Après consultation, demain vendredi 27 octobre, des instances représentatives du personnel d'Eurotunnel, il sera notifié aux créanciers par les administrateurs judiciaires.

Les principales propositions sont les suivantes :

- 1. La création d'une nouvelle société, Groupe Eurotunnel qui lancera une Offre Publique d'Echange (OPE) proposée aux actionnaires actuels d'Eurotunnel.
- 2. Groupe Eurotunnel souscrira un nouvel emprunt à long terme de 2,84 mds£ (~4,16 mds€), soit une réduction de plus de la moitié de la dette actuelle, auprès d'un pool bancaire international.
- 3. Groupe Eurotunnel émettra des Obligations Remboursables en Actions (ORA) pour un montant de 1,275 mds£ (~1,87 md€). Ces ORA sont convertibles sur une durée maximale de trois ans et un mois. 61,7 % de ces ORA sont rachetables par la société,
- 4. Les actionnaires actuels d'Eurotunnel qui apporteront leurs titres à l'OPE détiendront au minimum 13 % du capital de Groupe Eurotunnel. Ils pourront acquérir directement des ORA pour un maximum de 60 m£ (~87,7 m€) et bénéficieront de bons de souscription d'actions gratuites. Le rachat éventuel des ORA par la société leur permettra d'accroître leur part de capital de 13 % jusqu'à 67 %.

Jacques Gounon, Président - Directeur général d'Eurotunnel, a déclaré :

« Ces propositions représentent le meilleur équilibre possible entre les exigences de toutes les parties prenantes. Elles maintiennent une part exceptionnelle de capital et de relution potentielle pour les actionnaires dans ce type de restructuration. Avec un désendettement massif, elles permettent au Groupe Eurotunnel de repartir sur des bases solides et pérennes et de pouvoir enfin se développer ».

Les créanciers auront à voter sur le projet de plan avant la fin du mois de novembre et au cas où il ne serait pas voté, l'entreprise sera placée en redressement judiciaire. En cas de vote favorable, le projet de plan sera soumis à l'homologation au Tribunal de commerce de Paris qui en fera le plan de sauvegarde de l'entreprise.

<u>N.B.</u>: Taux de change retenu : 1 £ = 1,46635 € Les chiffres cités sont arrondis.

2 pages d'annexes.

### ANNEXE 1

# LE PLAN DE SAUVEGARDE (SYNTHESE)

		,
UNE NOUVELLE SOCIETE	<ul> <li>« Groupe Eurotunnel »,</li> <li>Offre Publique d'Echange (OPE) pour les actionnaires actuels</li> </ul>	<ul> <li>Souscrira un emprunt à long terme</li> <li>Emettra des Obligations Remboursables en Actions (ORA) et des Bons de Souscription d'Actions (BSA)</li> </ul>
UNE NOUVELLE DETTE	Emprunt long terme « Investment grade »     (pas de dette mezzanine ou capitalisable)	2,840 mds£ (~4,16 mds€) Taux de marché donnant une charge d'intérêt compatible avec les cash flows prévisionnels Maturité : environ 40 ans
	Engagement de financement en cours de négociation	
LE CAPITAL	<ul> <li>Un pourcentage de capital garanti minimal pour les actionnaires actuels, exceptionnel pour ce type de restructuration</li> <li>Avec des possibilités de relution</li> </ul>	<ul> <li>13 %</li> <li>détention pouvant évoluer jusqu'à 67 % du capital par la possibilité de racheter des ORA</li> </ul>
	<ul><li>Emises par Groupe Eurotunnel</li><li>61,7 % rachetable par Groupe Eurotunnel</li></ul>	1,275 md£ (~1,87 md€) 787 m£ (~1,154 md€) rachetables 488 m£ (~716 m€) non rachetables
LES OBLIGATIONS	Une partie accessible aux actionnaires qui apportent leurs titres à l'OPE	60 m£ (~87,7 m€) sur les 1,275 md£ (~1,87 md€)
REMBOURSABLES EN ACTIONS	Un calendrier de conversion étalé sur 3 ans et un mois	<ul> <li>Pas de conversion la 1<sup>ère</sup> année</li> <li>67m£ (~98 m €) convertis au bout de 13 mois</li> <li>67 m£ (~98 m €) convertis au bout de 25 mois</li> <li>solde (non racheté) converti au bout de 37 mois</li> </ul>
	Avec des conditions économiques adaptées	Intérêts : ORA non rachetables : 3 % par an ORA rachetables : 6 % par an Prime de rachat : 40 %
	Moyens de rachat	<ul> <li>Endettement supplémentaire de 225 m£ (~330 m€)</li> <li>Augmentation(s) de capital</li> </ul>
LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS	Emis par Groupe Eurotunnel     Attribution d'actions gratuites	<ul> <li>Fonction des sur-performances de l'entreprise</li> <li>55 % attribués aux actionnaires qui apportent leurs titres à l'OPE permettant une relution supplémentaire (45 % aux obligataires)</li> </ul>

Taux de change retenu : 1 £ = 1,46635 €

## **ANNEXE 2**

### LE TRAITEMENT DE LA DETTE ACTUELLE

mds£ (~9,1 mds€)
6 mds£ (~4,9 mds€) (soit 54 % de dette annulée)
4 mds£ (~4,16 mds€)
voit proposer un refinancement complet du principal et des erêts courus.
0 m£ (~352 m€) en espèces, pris sur le nouveau incement plus 1,275 md£ (~1,820 md €) d'ORA, en fonction du quat des ORA non souscrites par les actionnaires % de ces ORA étant rachetables par la société sur 3 ans
6 4 veré

Taux de change retenu : 1 £ = 1,46635 €